



*Au service
des peuples
et des nations*

DOCUMENT DE PROJET
[BENIN]

Intitulé du projet : « Projet de Développement de l'Agrobusiness au Bénin (PDAB) »

Numéro du projet : N° ATLAS de l'Award : 00098573

Partenaire de mise en œuvre : Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche (MAEP)

Date de démarrage : Janvier 2018 **Date d'achèvement :** Décembre 2021

Date de réunion du CLEP : 08 Décembre 2017

Description succincte

Le présent « Projet de Développement de l'Agrobusiness au Bénin (PDAB) » est bâti sur l'idée selon laquelle la résolution de la problématique de l'emploi des jeunes et des femmes peut reposer sur la valorisation du potentiel agricole du pays à travers la promotion des chaînes de valeur identifiées dans le PAG et ceci en lien avec les Agences Territoriales de Développement Agricoles (ATDA). Il s'agira ici de bâtir sur les acquis des différents projets de promotion de l'entrepreneuriat agricole en vue de consolider les meilleurs résultats obtenus et d'étendre les meilleures pratiques. A cet effet, il importe de mettre en place un mécanisme holistique d'accompagnement post installation pour assurer la viabilité et la durabilité des entreprises créées.

L'objectif du projet est de promouvoir la création d'emplois à travers la création d'entreprises agricoles viables pour les jeunes et les femmes.

De manière spécifique, le projet vise à :

- Apporter un appui institutionnel à l'organisation/structuration des jeunes entrepreneurs ;
- Faciliter l'accès au financement des jeunes entrepreneurs ;
- Garantir la viabilité, la durabilité et la compétitivité des jeunes entreprises agricoles par l'accompagnement à l'accès aux marchés ;
- Développer une synergie entre entrepreneurs agricoles par Pôles de Développement Agricole.

Ce projet sera exécuté suivant la modalité NIM et la Direction de la Qualité, des Innovations et de la Formation Entrepreneuriale (DQIFE) sera l'agence d'exécution sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche.

| | |
|--------------------------------------|--|
| Titre du Projet: | “Projet de Développement de l’Agribusiness au Bénin (PDAB)” |
| Effet (s) UNDAF/CPD: | D’ici à fin 2018, les populations rurales et périurbaines, notamment les jeunes et les femmes dans les communes d’intervention accroissent leur revenu et améliorent leur sécurité alimentaire. |
| Produit(s) PS /PNUD: | Des systèmes et des institutions nationaux et régionaux ont été mis sur pied afin de réaliser une transformation structurelle des capacités de production durables et créatrices de nombreux emplois et de nouveaux moyens d’existence. |
| Produit (s) du CPD: | Les jeunes et les femmes ont davantage de capacités, de compétences et de facilités d’installation pour l’auto emploi et l’entrepreneuriat agricole, la mise en œuvre de micro, petites et moyennes entreprises en milieu rural et péri urbain |
| Produits du Projet | Cf Tableau cadre de ressources et de résultats |
| Partenaire de Mise en Œuvre : | Direction de la Qualité, des Innovations et de la Formation Entrepreneuriale (DQIFE) |
| Autres Parties Responsables | A voir (les autres acteurs étatiques ou privés qui pourront contribuer à l’atteinte des résultats). |

Effet contribuant (PNUAD/DPP, DPR ou DPM) :
Produit 1.1

Des systèmes et des institutions nationaux et régionaux ont été mis sur pied afin de réaliser une transformation structurelle des capacités de production durables et créatrices de nombreux emplois et de nouveaux moyens d'existence

| | | |
|---|-------------------------------------|-----------|
| Total des ressources nécessaires : | 8 700 000 | |
| Total des ressources allouées : | TRAC du PNUD : | 400 000 |
| | INDIAN UN partnership Fund : | 300 000 |
| | Gouvernement : | 8 000 000 |
| | Apports en nature : | |
| À financer : | | |

Approuvé par (signatures)¹ :

| Approuvé au nom de : | Signature | Date | Nom/Titre |
|---|---|------------|--|
| Gouvernement du Bénin |  | 06/03/2018 | Gaston DOSSOUHOUI, Cossi Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) |
| Programme des Nations Unies pour le développement |   u service des peuples | 26/02/2018 | Siaka COULIBALY, Coordonnateur Résident des activités opérationnelles du SNU & Représentant Résident du PNUD |

¹ Note : Modifiez le bloc des signatures selon qu'il y a lieu

² Le marqueur genre mesure l'investissement du projet dans l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Choisir un marqueur par produit : G3 (l'égalité des sexes est un objectif principal); G2 (l'égalité des sexes est un objectif important); G1 (contribution limitée à l'égalité des sexes); G0 (pas de contribution à l'égalité des sexes)



I. PROBLÉMATIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Les Objectifs de Développement Durable (ODD), qui remplacent les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), mettent un accent sur l'accélération de la croissance économique pour créer de la richesse afin de réduire la pauvreté et assurer un développement durable.

Avec un revenu annuel par habitant de 800 dollars US, le Bénin fait partie des pays les plus pauvres du monde (Banque mondiale, 2013). Son Indice de Développement Humain (IDH) est faible et est estimé à 0,485 en 2015 ; ce qui le classe à la 167^{ème} place sur 187 pays évalués par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD, 2016). Malgré un regain de croissance soutenue depuis 2012, autour de 5,5% en moyenne, la pauvreté monétaire ne recule pas (EMICOV 2015)². Les progrès en termes de réduction de la pauvreté non monétaire ne sont pas encore suffisants pour marquer ces dernières années, une évolution forte de l'Indice de développement humain.

A l'instar de plusieurs pays d'Afrique au sud du Sahara, le Bénin fait face aux problèmes du chômage et du sous emplois des jeunes (UNESCO 2014, FAO 2015) ; de même qu'à ceux de la croissance démographique, de la faible performance économique et d'un environnement social difficile. Dès lors, le débat sur l'entrepreneuriat des jeunes, fortement alimenté par l'épineux problème de la pauvreté a pris de l'ampleur dans un contexte de création de richesse et de développement durable.

Selon les résultats de l'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages (EMICoV 2015), la population béninoise en âge de travailler (15-64 ans) est estimée à 4 954 662 dont près de 67,9% (soit 3 364 216) d'actifs. Une partie trop importante, près de 40% de la tranche des 15-64 ans subit le sous-emploi et le chômage. Le taux de sous-emploi des jeunes était passé de 50% en 2011 à près de 70% en 2013. En d'autres termes, à peine 20% de la population totale prend réellement en charge le reste des béninois. Chaque année, c'est plus de 150.000 jeunes qui sont déversés sur le marché du travail dont 30.000 environ sans grande qualification. La très grande majorité des jeunes qui arrivent sur le marché du travail chaque année bien que qualifiés ne répondent pas aux besoins de ce marché. L'offre de main-d'œuvre est donc qualitativement inadaptée à la demande. Le système de formation actuel ne permet pas une bonne relation avec l'emploi car ils ne sont pas formés pour s'auto employer, pour être des entrepreneurs, capables de générer d'autres emplois et de créer de la richesse.

Cette progression du chômage ne reflète pas les multiples efforts consentis par l'Etat et ses partenaires techniques et financiers tant pour l'amélioration du cadre institutionnel et de l'offre d'opportunités que pour la promotion de l'entrepreneuriat. En fait, les résultats en matière d'emploi restent peu perceptibles en raison entre autres, de la faiblesse du dispositif de suivi-évaluation, du défaut de coordination des initiatives, du manque de synergie entre les différents acteurs. A cela, il faut ajouter l'inadéquation formation-emploi et le manque d'esprit entrepreneurial chez les jeunes, surtout dans le domaine agricole, qui espèrent pour la plupart des emplois salariés. Cette situation conforte la précarité des jeunes sur le marché du travail et constitue une menace pour la stabilité de la gouvernance démocratique.

Cependant, les possibilités réelles de diversification des sources de richesse et d'expansion économique existent avec entre autres, le renforcement des échanges dans les espaces UEMOA et CEDEAO et la proximité du Nigéria, deuxième économie africaine. Le secteur agricole, comme un levier de transformation structurelle, pourvoyeur d'emplois, est doté d'atouts pour l'émergence, le développement d'entreprises plus performantes et d'énormes potentialités pour la croissance de l'économie du pays.

Plusieurs initiatives de promotion de l'entrepreneuriat agricole des jeunes ont été mises en œuvre, mais la plupart se sont focalisées sur le volet formation. Il n'existe pas à ce jour, un dispositif efficace d'accompagnement du jeune formé à l'installation.

² Le niveau de pauvreté monétaire est passé de 36,02% en 2011 à 40,1% en 2015 (EMICOV, 2015)

En effet, malgré les résultats des différentes interventions de promotion de l'entrepreneuriat agricole à l'instar du Projet de Promotion de l'Entrepreneuriat Agricole (PPEA), les acquis pour rendre durable l'insertion des jeunes chômeurs dans l'agriculture restent très fragiles. Ainsi, en tirant leçon des expériences menées jusque-là, le maillon faible reste la mise en place d'un mécanisme opérant d'accès au financement, aux marchés et au foncier pour les jeunes, les femmes et les petits producteurs. Aussi, est-il impératif de concevoir et d'animer des mécanismes innovants qui sont de nature à impulser effectivement le développement de l'agro business.

Au regard de cet impératif qui est de promouvoir l'emploi des jeunes et des femmes à travers la valorisation du potentiel agricole, **le Projet de Développement de l'Agrobusiness au Bénin (PDAB)** est initié et sera centré sur un appui coordonné de politique structurante de financement des jeunes entrepreneurs/petits producteurs formés par les différents projets d'entrepreneuriat au Bénin ; de mise en place d'un mécanisme adéquat d'accès aux marchés et la promotion d'initiatives novatrices génératrices d'emplois. Les filières choisies pour la mise en œuvre sont celles retenues au niveau des Pôles de Développement Agricole (PDA).

En cohérence avec le **Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA 2017-2025)** et le **Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN 2017 – 2021)**, la mise en œuvre des actions prévues par **le Projet de Développement de l'Agrobusiness au Bénin (PDAB)**, permettra de produire des résultats qui contribueront à l'atteinte des objectifs du **Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2016 – 2021)** notamment en matière de création d'emplois et d'amélioration des revenus.

II. STRATÉGIE

La politique agricole actuelle du gouvernement est orientée vers la modernisation de l'agriculture, la diversification et la promotion des filières agricoles à forte valeur ajoutée et la promotion de l'agro-industrie portée par le secteur privé. La mise en place d'un tel programme dans le cadre du développement des filières agricoles locomotives retenues au PAG 2016-2021 permettra de faciliter le développement des « marchés et entreprises inclusives », en intégrant tous les acteurs dans les chaînes de valeur locales et régionales. Ce qui renforce les petits exploitants et entrepreneurs agricoles, créant ainsi des emplois et des possibilités de revenus, pour la fourniture de biens et services de base, y compris de la nourriture.

2.1. La Stratégie du Projet

Le but de ce projet est l'accroissement des revenus des acteurs bénéficiaires à travers l'amélioration de la compétitivité des jeunes entrepreneurs, des petits producteurs, des petites et moyennes entreprises d'approvisionnement, de distribution et de transformation de produits agricoles locaux. Ainsi, les principaux appuis du projet se feront à travers la formation thématique, l'appui-conseil et la mise en synergie des petits producteurs et jeunes entrepreneurs avec les compagnies petites et grandes acheteuses en vue de l'éclosion d'un véritable business inclusif avec le développement des chaînes d'approvisionnement agricoles comme tremplin. L'appui conseil va s'appuyer sur des stratégies de promotion des services para-agricoles par l'organisation des jeunes entrepreneurs sur les chaînes de valeur « transformations et commercialisation » d'une part et des déscolarisés et petits producteurs sur la chaîne de valeur « production primaire » d'autre part.

Le projet s'appuiera sur l'amélioration du capital humain affecté à l'agriculture, en renforçant les capacités des jeunes déscolarisés dévoués, engagés et motivés à faire carrière dans le secteur agricole. Le défi du projet est de mettre en place un dispositif efficace d'installation et d'accompagnement des jeunes entrepreneurs agricoles/ petits producteurs en vue de la valorisation des filières locomotives du PAG dans les secteurs de la production, de la transformation et de la commercialisation.

Le problème principal qui justifie l'intervention du PDAB est le sous-emploi dans le secteur agricole dû principalement au faible accès aux marchés des petits producteurs, des jeunes et des femmes promoteurs de petites et moyennes entreprises agricoles. **Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA 2017-2025) et (Rapport diagnostic de la mission MAEP-PNUD de Octobre 2017)**. A cet effet, les interventions du PDAB visent à améliorer l'accès au marché des produits et productions de cette cible. Ce faisant, les revenus des petits producteurs, des jeunes et des femmes promoteurs de petites et moyennes entreprises agricoles vont s'accroître avec un effet d'entraînement sur les autres jeunes demandeurs d'emplois et les petits producteurs ; ce qui renforcera l'attractivité de l'agriculture et du milieu rural et contribuera à la réduction de l'exode rural.

L'amélioration de l'accès au marché passe par le renforcement de la compétitivité de ces acteurs à travers un mécanisme holistique d'accompagnement. Cet accompagnement sera centré sur trois domaines essentiels à savoir :

- la production en quantité, la promotion des normes et de la qualité des produits agricoles pour répondre aux exigences du marché ;
- la professionnalisation et/ou l'organisation des filières agricoles retenues au niveau des Pôles de Développement Agricole (PDA) et
- le renforcement des liens d'affaires entre acteurs à travers le développement du partenariat et de la contractualisation des services et activités agricoles dans les chaînes de valeurs ajoutées porteuses.

Compte tenu des contraintes ressorties du diagnostic du secteur (**Rapport mission diagnostic PNUD-MAEP Octobre 2017**), la production en quantité, la promotion des normes et de la qualité des produits agricoles sera assurée grâce la facilitation de l'accès au foncier pour la sécurisation

des investissements agricoles structurants et privés, la mise en place d'un mécanisme d'accès au financement adapté et grâce à la facilitation de l'accès aux autres facteurs de production.

L'amélioration de l'accès à l'information sur le marché à travers un système d'information géographique agricole et (**Programme African Supplier Development Program du PNUD : ASDP**) le renforcement du réseautage des petits producteurs, des jeunes et des femmes entrepreneurs favoriseront le développement des liens d'affaires. A cet effet, le cluster est retenu comme outil principal pour la mise en œuvre du PDAB.

La mise en œuvre de ces chantiers sera couplée avec un dispositif pertinent et efficient de suivi des bénéficiaires.

Ainsi, la stratégie du projet s'articule autour de quatre axes d'intervention à savoir :

Axe 1 : Organisation et structuration des jeunes entrepreneurs agricoles autour des filières retenues dans chaque Pôle de Développement Agricole (PDA) au Bénin ;

Axe 2 : Facilitation d'accès au foncier en synergie avec les Directions Départementales de l'Agriculture de l'Elevage et de la pêche (DDAEP) et les mairies ;

Axe 3 : Mise en place d'un mécanisme efficace de facilitation de l'accès au financement adapté (fonds de garantie, bonification, nantissement, etc.) avec le Fonds National de Développement Agricole (FNDA);

Axe 4 : Mise en place d'un mécanisme d'accès aux marchés.

Mise en réseau et structuration des jeunes entrepreneurs et petits producteurs

L'analyse diagnostique des résultats de la mission MAEP-PNUD révèle une absence de creuset d'échanges entre les jeunes, un faible accompagnement à la structuration et une dispersion au plan national des jeunes entrepreneurs accompagnés. L'outil cluster retenu pour la mise en œuvre du PDAB favorisera la structuration des entrepreneurs agricoles. En effet, cet outil facilite les liens d'affaires entre agrégés (petits producteurs/jeunes entrepreneurs) et agrégateurs (OP et entreprises). Ces derniers ayant des intérêts communs à sauvegarder ont de bonnes raisons de se mettre en réseau. Par ailleurs, l'arrimage du projet avec les Pôles de Développement Agricoles (PDA) concentrera les jeunes acteurs de la même filière dans une même région ; ce qui favorisera leur mise en réseau. Toutefois, concernant les jeunes déjà installés de façon dispersée on pourra faire recours au réseautage virtuel.

Hypothèse

La mise en réseau des entrepreneurs agricoles va favoriser leur structuration et agrégation autour des pôles de développement agricole de leurs localités.

Facilitation d'accès au foncier en synergie avec les DDAEP et les mairies

L'analyse du problème d'accès au foncier révèle un manque de moyen pour l'acquisition des terres, l'inexistence des Schémas Directeurs d'Aménagement dans certaines communes (SDAC) ; le non-respect des SDAC dans les communes qui en disposent et l'insuffisance de mécanisme sécurisé de mise à disposition des terres au niveau des communes et des communautés.

Au regard des expériences vécues lors de la mise en œuvre des projets antérieurs (PPEA, Projet Spécial d'Insertion des Jeunes dans l'Agriculture (PSIJA), Facilité d'Appui aux Filières Agricoles (FAFA), Programme d'Urgence d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PUASA) etc..) et conscient de la disponibilité de terres agricoles adaptées dans les communes, la stratégie proposée pour garantir aussi bien la sécurisation des terres cultivées, leur aménagement que pour accroître les facilités de mise en réseau des jeunes s'articule autour de :

- La constitution par la mairie de réserves en terres agricoles pour les jeunes (hommes et femmes). Il s'agit d'identifier des périmètres agricoles adaptés et de réaliser les investissements nécessaires à la promotion des CVA. L'accès à ces terres par les jeunes sera conditionné par l'établissement d'un contrat notarié qui précise les droits et devoirs de chaque partie.

- La réalisation d'investissements sur des terres bien sécurisées. Les actes de sécurisation foncière admis doivent être aux normes. On peut citer : l'arrêté communal de mise à disposition reconnu par les juridictions compétentes, l'acte de donation attesté par les juridictions compétentes, la convention de vente, le titre foncier, le certificat de sécurisation foncière, le contrat de bail notarié.

La mise en œuvre de cette stratégie devra être ponctuée de séances d'information, d'éducation et de communication avant le démarrage des travaux et au cours de leur exécution.

Hypothèses

La stratégie foncière sera efficace si les conseils communaux sont acquis au principe de mise à disposition des terres agricoles et adhère au principe de bonne gouvernance dans le processus d'attribution des terres.

Mise en place d'un mécanisme efficace de facilitation de l'accès au financement (fonds de garantie, bonification, nantissement, etc.)

La nécessité d'accroître la productivité agricole, de l'adapter aux exigences de l'économie de marché et d'améliorer le niveau de vie des producteurs exige d'introduire dans le secteur rural des innovations technologiques éprouvées. Mais cela ne peut se faire sans un financement de l'agriculture répondant aux besoins des producteurs. En effet, l'accès au crédit a des répercussions positives sur l'adoption de nouvelles technologies, le respect des normes de bonne production, et de façon générale sur la performance et le bien-être des producteurs (Fall, 2006).

Or, le financement du secteur agricole reste une préoccupation transversale pour le développement agricole au Bénin (PSDSA 2017-2025). Elle s'exprime par : l'inadéquation des coûts des capitaux avec la rentabilité interne du secteur ayant pour conséquence les difficultés de remboursement des crédits contractés et le surendettement des producteurs ; l'éloignement des services financiers des bénéficiaires et les formalités d'accès au crédit trop contraignants ; l'inadéquation des crédits aux besoins (en nature et en espèce) ; le faible intérêt et le déficit d'informations des institutions de financement sur le secteur agricole ; le cadrage des plans d'affaire par les SFD sans concertation avec les promoteurs et leurs accompagnateurs ; l'insuffisance d'autres sources de financement à l'agriculture (capital-risque, subventions) ; l'insuffisance des services non financiers (Formation des bénéficiaires de crédit, Appui-conseil, etc.) ; le risque d'interférence des systèmes de crédit qui entraînent parfois les bénéficiaires dans le surendettement ; l'infiltration des acteurs économiques du secteur tertiaire dans le mécanisme de financement mise en place pour le secteur agricole ; la politisation du mécanisme public de financement ; le coût élevé de certaines sources de refinancement des SFD ; la faible capacité des jeunes à manager une entreprise agricole et la faiblesse des infrastructures de transport et de communication rendant coûteux l'accès aux services financiers. Ces difficultés influencent toutes les chaînes de valeurs des différentes filières agricoles (approvisionnement en intrants de production, production, conservation, transformation, transport, mise en marché, etc.).

La résolution de cette préoccupation prioritaire repose sur quatre piliers : l'opérationnalisation du Fonds National de Développement Agricole (FNDA) en synergie avec les autres fonds et instruments de financement (FNM, FNPEEJ, etc.), le renforcement des mécanismes assurantiels dans le secteur agricole, la gestion des calamités dans le secteur agricole et le renforcement du Fonds d'Appui au Développement des communes, volet agriculture (PSDSA2017- 2025).

Hypothèses

Pour que cette stratégie soit efficace, le FNDA doit être opérationnel et la politisation de cet instrument doit être évitée.

Mise en place d'un mécanisme d'accès aux marchés

Le secteur privé au Bénin est en pleine expansion, mais il est surtout orienté vers l'import-export. Dans le secteur de l'agrobusiness, en dehors de la filière coton qui est à ce jour la mieux organisée, la plupart des autres productions agricoles peinent à avoir accès à des marchés constants et pérennes. Le diagnostic du Projet de Promotion de l'Entreprenariat Agricole a révélé

que la production des jeunes entrepreneurs agricoles est confrontée à un problème d'accès aux marchés. Le constat est évident, la demande existe, l'offre est réelle. Il n'en demeure pas moins qu'il existe un problème de rencontre de l'offre (les jeunes entrepreneurs, les producteurs locaux...) et de la demande (les industries agro-alimentaires, les supermarchés, les marchés régionaux...)

Cette contrainte sera levée à travers la promotion de l'outil cluster agricole. Il s'agira ici d'identifier des agrégateurs qui sont de gros acheteurs du secteur privé, par rapport aux principales filières retenues. Ceux-ci vont spécifier les caractéristiques des produits qu'ils souhaiteraient acheter en relation avec les besoins et les exigences du marché. En partant donc de ces besoins du marché spécifiés par les agrégateurs, le projet va accompagner en amont les producteurs à la base et les jeunes entrepreneurs à répondre à la demande spécifique de ce marché à travers : l'introduction de nouvelles variétés, l'appui-conseil, l'organisation pour la vente groupée, les formations, les appuis relatifs aux normes de qualité, au conditionnement des produits, à la recherche de marchés... Cet appui conseil du projet se fera à travers les Agences Territoriales de Développement Agricoles (ATDA).

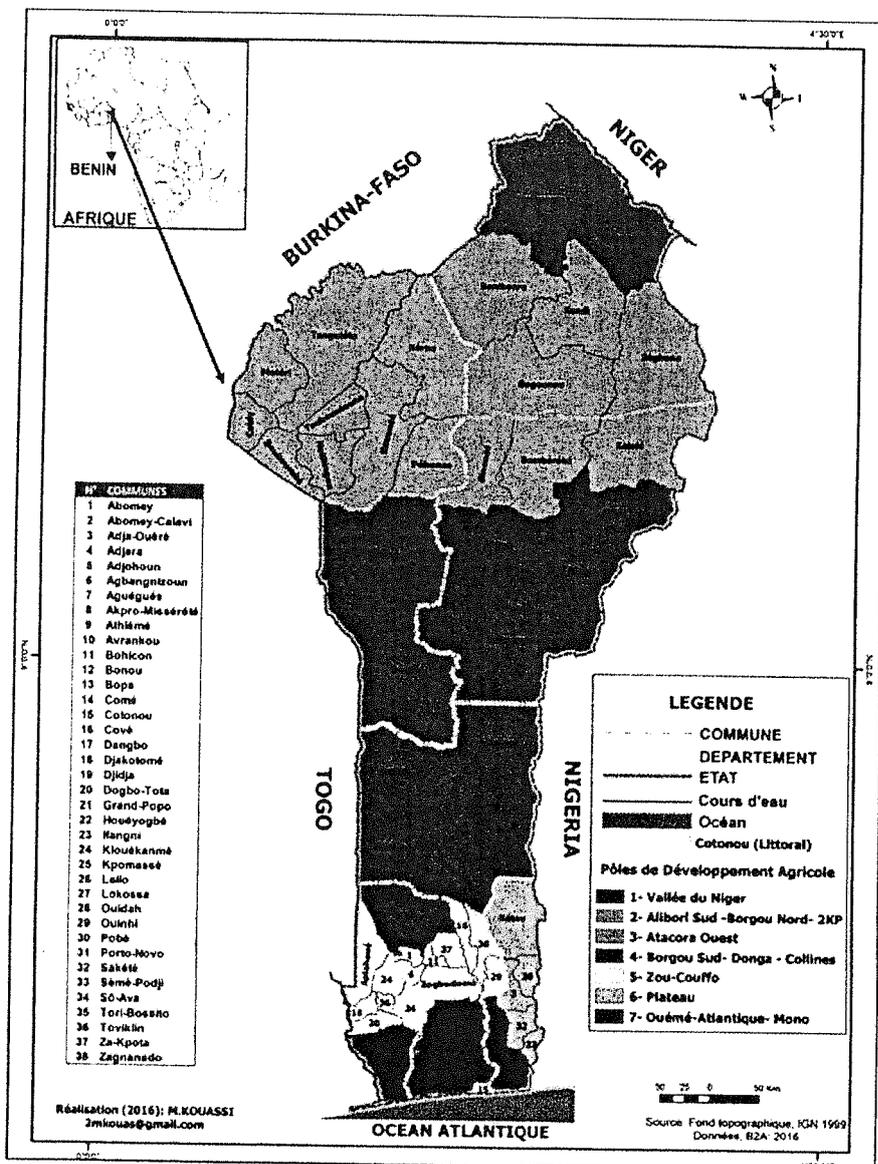
En prenant appui sur le réseautage des jeunes entrepreneurs, il sera procédé à leur affiliation aux organisations paysannes en place dans leurs zones géographiques respectives et en s'assurant que leur production s'insère dans une approche filière en lien avec la stratégie globale de mise en marché.

Le succès de la mise en place du mécanisme d'accès aux marchés repose sur les hypothèses suivantes :

- le desenclavement des zones de production par la réfection des pistes de dessertes rurales ;
- la prise par l'Etat, des mesures politiques qui encouragent la consommation locale et renforcent la compétitivité de la production locale à travers des dispositions de facilité dans le monde rural ;
- l'amélioration des relations commerciales entre le Bénin et les pays voisins dont le Nigéria.

2.2 Ciblage et Zone d'Intervention du Projet (ZIP)

Le PDAB cible les petits producteurs, les jeunes et les femmes promoteurs de petites et moyennes entreprises agricoles sur toute l'étendue du territoire nationale à travers les Pôles de Développement Agricole (PDA) (voir carte n°1).



Carte n°1 : Pôles de Développement Agricole du Bénin

En vue d'éviter dans son intervention le biais de considérer les jeunes et les femmes dans l'entreprenariat et les petits producteurs agricoles comme un groupe homogène, le PDAB tiendra compte de leur profil, de leur plan d'affaires, des facteurs de discrimination et de leur environnement pour définir le type d'appui à leur apporter. Le projet tiendra aussi compte de la spécificité de la cible qui est constituée de jeunes et de femmes entrepreneurs et de petits producteurs tournés vers l'agrobusiness après formation. Elle sera vigilante vis-à-vis du captage d'élite ou de groupes opportunistes pouvant se créer autour du projet de même qu'à l'égard de détournements possibles d'objectifs de projet. Des critères d'éligibilité sont définis pour chaque groupe-cible et par souci de transparence et d'équité, ils seront revus et amendés de manière participative avec tous les acteurs concernés (institutionnels, stratégiques, opérationnels,) au démarrage du projet sous l'égide d'un dispositif de veille inclusif et démocratique dont se dotera le PDAB. Pour plus d'efficacité, la stratégie de ciblage s'adossera sur une campagne de sensibilisation, d'information et de communication autour des objectifs, cibles et mode opératoire du projet à l'endroit de tous les acteurs et bénéficiaires potentiels dès le lancement du projet et tout au long de son exécution.

2.3. Prise en compte du Genre

La dimension genre est un axe transversal majeur dans les actions du MAEP. A cet effet, en 2016, un plan d'action genre a été validé pour opérationnaliser les orientations du secteur agricole, avec comme objectif principal de "Contribuer à la réduction des inégalités entre hommes et femmes dans le secteur agricole pour un développement équitable et durable". L'axe 2 de ce plan porte sur l'autonomisation de la femme dans le secteur agricole.

Aussi, des actions de promotion du genre sont définies dans les axes stratégiques du PSDSA/PNIASAN. Dans ce cadre, le PDAB privilégiera les maillons des CVA des filières porteuses des PDA qui habituellement mobilisent plus de femmes et dont elles peuvent en tirer des revenus. Le projet dans sa stratégie de ciblage, appliquera une discrimination positive en faveur des femmes entrepreneures (30% à 40% de femmes, sera appliquée pour l'accompagnement des entrepreneures afin de faciliter l'accès des femmes aux nouvelles infrastructures, équipements et matériels de production et de commercialisation).

III. RÉSULTATS ET PARTENARIATS

3.1. Résultats attendus du projet

Les principaux résultats énoncés ci-dessous sont relatifs aux divers axes du projet.

Résultat 1 : Les jeunes entrepreneurs et les petits producteurs sont organisés et structurés autour des chaînes de valeur des filières des PDA notamment le riz, le maïs, le soja, le maraîchage, le manioc, la viande, le lait et l'oeuf.

Il s'agira ici d'accompagner la structuration des associations de jeunes entrepreneurs au niveau de chaque commune et de les affilier aux différents réseaux d'organisations paysannes existantes. Ceci afin d'assurer leur appartenance à une organisation professionnelle et de s'assurer de la prise en compte de leurs différentes préoccupations et leur donner plus de visibilité.

Résultat 2 : Les jeunes et les femmes entrepreneurs agricoles ont davantage accès au foncier pour la sécurisation de leurs investissements.

La facilitation de l'accès au foncier sera assurée grâce à l'appui à la mise en place des outils de formalisation foncière et du système d'information foncière. Ces actions impliquent les mairies et les Directions Départementales de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (DDAEP).

Résultat 3 : Les jeunes et femmes candidats à l'auto-emploi dans le secteur agricole et les petits producteurs disposent de moyens techniques, financiers et matériels pour renforcer leur agrobusiness.

Il s'agit de développer un mécanisme performant d'accès au financement qui prend en compte les réalités du monde rural avec le FNDA comme organe central d'accompagnement de ce mécanisme entouré d'un ensemble de structures de financement décentralisées qui répondent aux besoins de ce type particulier de clients que sont les petits producteurs et les jeunes entrepreneurs agricoles.

Résultat 4 : Des partenariats d'entreprises agricoles et/ou para agricoles se développent par PDA et sur toute l'étendue du territoire national pour une meilleure rentabilité de la production, la création d'opportunités et la conquête du marché.

L'atteinte de ce résultat passe par la promotion des normes et de la qualité des produits en réponse aux exigences du marché. Le cluster agricole est le principal outil qui sera développé dans ce cadre.

3.2. Ressources nécessaires pour obtenir les résultats escomptés

L'atteinte des résultats escomptés passe par l'obtention d'extrants adéquats après la mise à disposition de ressources subséquentes. Ces ressources sont de trois catégories : humaines, financières et matérielles.

- Les ressources humaines à mobiliser pour la mise en œuvre du PDAB sont d'abord les jeunes et les femmes entrepreneurs agricoles et les petits producteurs. L'analyse diagnostique montre clairement qu'ils adhèrent aux idéaux du projet. Ensuite, les représentants du PNUD, du MAEP, du MEF et du MPD qui sont à la conception de ce projet. Les membres du comité de pilotage/gestion seront installés pour suivre les orientations, la planification et la mise en œuvre du projet. Enfin, l'unité de gestion du projet sera une équipe légère constituée des cadres de la DQIFE/MAEP (Direction Nationale du Projet), et d'un financier qui pourrait être recruté pour faciliter la mise en place des fonds. Le défi qui reste à relever est de mobiliser les différents partenaires possibles autour des idéaux du projet.

Quant aux ressources financières, elles proviendront du budget national à raison de 4 milliards de FCFA sur les 4 années de mise en œuvre du projet ; du PNUD pour 200 millions de FCFA et de la Coopération Sud-Sud pour 150 millions de FCFA. En outre, le PNUD en partenariat avec le MAEP s'engage à organiser une table ronde pour mobiliser d'autres financements en vue du renforcement des interventions du PDAB dans le but d'impacter plus de jeunes et de femmes.

- Les ressources matérielles sont d'ordre bureautique, informatique et roulant. Il faudra les acquérir lors de la mise en œuvre du projet.

3.3. Partenariats

Le Projet s'inscrit dans le cadre institutionnel national et entend développer des synergies avec les autres projets et initiatives en cours. Il s'agit notamment :

- du Projet de Promotion de l'emploi décent et de l'entrepreneuriat dans l'agriculture et l'agro-industrie pour les jeunes des zones rurales (projet NEPAD) dont l'objectif ultime est la formation et l'installation des jeunes dans l'entrepreneuriat agricole ;
- du Projet d'Appui aux Infrastructures Agricoles dans la Vallée de l'Ouémé (PAIA-VO) ;
- du Projet d'Appui à la Production Vivrière et au Renforcement de la Résilience (PAPVIRE-ABC) du fonds GAFSP ;
- du Programme de Diversification Agricole par la Valorisation des Vallées (PDAVV) sur budget national,
- du Projet d'Appui à la Diversification Agricole (PADA) de la Banque Mondiale ;
- du Projet d'Appui au Développement Agricole des Collines (PADAC) de l'AFD ;
- le Projet de Développement Agricole des Communes (PDAC) du Fonds kowétien ;
- le Programme de développement des Filières (PROFI) d'Enabel ;
- du Centre d'innovations vertes pour le secteur agro-alimentaire (PROCIVA) de la GIZ et
- du projet Approche Communale pour le Marché Agricole au Bénin (ACMA) de l'Ambassade des Pays-Bas.

Le PDAB développera des partenariats avec :

- la Fédération des Unions des Producteurs du Bénin (FUPRO) ;
- l'Interprofession de la Filière Riz du Bénin (IFRIZ),
- le Groupement des Exploitants Agricoles du Bénin (GEA-Benin);
- les structures décentralisées et déconcentrées de l'Etat (Mairies, ATDA, DDAEP),
- les directions techniques du MAEP (FNDA, l'ABSSA, l'INRAB, DQIFE),
- les sociétés agroalimentaires (EREVAN, CDPA),
- les structures de microfinance (FECECAM, SFD, FNPEEJ, FNM, ASF),
- les structures formation techniques (Universités, Lycées agricoles, Centre Songhaï etc)
- les acteurs Non Etatiques (RÉCAB, PNOPPA, PASCIB) et
- les PTF (PNUD, FIDA, FAO, BAD).

Un partenariat avec les autres agences du système des nations Unies notamment le BIT, la FAO et le FIDA en termes de complémentarité d'actions est retenu.

Un creuset de concertation des programmes et projets intervenant dans le domaine de la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes sera mis en place pour renforcer la synergie dans les interventions sur cette thématique.

3.4. Risques et hypothèses

La mise en œuvre du PDAB sera faiblement hypothéquée car il est très peu probable que les sept (07) risques potentiels influant l'obtention des résultats se concrétisent. Cependant, il faudra les

gérer en vue d'atténuer leur impact négatif sur l'atteinte des objectifs du projet. Au niveau des facteurs internes, le projet contient déjà des mesures de prévention pour la plupart de ces risques. C'est au niveau des facteurs externes quant aux risques climatiques que l'on devra être vigilant (cf. tableau des risques en annexe).

3.5. Implication des parties prenantes

L'implication et l'engagement sont les piliers majeurs qui participent de l'efficacité d'un projet. Sa réussite passe par la satisfaction de ses parties prenantes qui constituent l'ensemble des personnes ou organisations qui impacte ou qui peut être impacté par le projet. L'implication et l'engagement des parties prenantes au PDAB auront lieu à trois niveaux : (i) au sein de l'équipe de mise en œuvre ; (ii) avec la pleine adhésion des bénéficiaires directs et (iii) dans le cadre plus large du groupe constituant.

- L'équipe de mise en œuvre intègre les structures qui ont la responsabilité et doivent répondre du PDAB (DQIFE, DPP/MAEP, MPD, MEF et le PNUD) ainsi que celles qui sont responsables d'activités qui influencent le rôle du projet dans la gestion de l'entrepreneuriat des jeunes (FNDA, DLROPEA, DPV, DPH, DE, DGR, DDAEP, STP/CNOS et ATDA etc.)

- Le groupe des bénéficiaires constitue la masse critique d'entrepreneurs qui à terme doivent enclencher avec les populations une véritable révolution socioéconomique dans les zones rurales. Le PDAB ciblera particulièrement les jeunes (hommes et femmes) âgés de 18 à 40 ans. Ses groupes cibles sont constitués particulièrement : (i) de jeunes ruraux entrepreneurs agricoles ou petits producteurs (hommes et femmes) porteurs d'initiatives économiques et capables de saisir les opportunités de création d'entreprises ; (ii) de groupements établis par des jeunes (hommes et femmes) désirant développer et consolider leur activité économique dans les filières portées dans le PAG; (iii) des entreprises collectives portées notamment par des coopératives de jeunes producteurs, de femmes ou mixtes ; iv) des moins jeunes (hommes ou femmes) ayant la maîtrise d'un savoir-faire à valoriser et dont la réalisation serait source de création d'emplois.

- Le groupe constituant comprend les intervenants qui ont un intérêt dans les zones d'intervention (Pôles de Développement Agricole). Il s'agit en l'occurrence du FNPEEJ, de l'ANPE, du Consortium Alafia, de la FECECAM, de la Chambre d'Agriculture, du FNM, de l'AMAB et des ONG. Pour progresser avec succès vers l'épanouissement des jeunes entrepreneurs agricoles, un engagement large des acteurs sera nécessaire, afin d'amoindrir les obstacles sectoriels, de faciliter la confiance et le partage de l'information, et de permettre un haut degré de compréhension et de vision concernant les Zones d'Intervention du projet (ZIP).

Pendant la phase de préparation du projet, une série d'ateliers ont été organisés, ainsi que de vastes consultations avec les jeunes entrepreneurs agricoles et les autorités nationales et locales à tous les niveaux.

Les parties prenantes identifiées lors de la préparation du projet continueront d'être impliquées dans la mise en œuvre du projet. Un plan d'implication des parties prenantes a été créé afin de servir de cadre pour guider l'interaction entre les partenaires de mise en œuvre et les parties prenantes clés, notamment les bénéficiaires, pour valider l'avancement du projet. Toutes les parties prenantes impliquées dans l'auto-évaluation de base des capacités seront de nouveau consultées de manière à vérifier l'efficacité du renforcement de leurs capacités, tant au niveau opérationnel qu'au niveau technique. De plus, les groupes d'intérêts des femmes, continueront d'être impliqués et consultés en vue d'assurer que les femmes soient bien impliquées/averties.

La conception du projet comprend des activités et des mécanismes visant à assurer l'implication continue et efficace des parties prenantes dans la mise en œuvre du projet :

- Atelier de lancement du projet pour donner plus de visibilité au début de la mise en œuvre du projet : le projet sera lancé par un atelier multipartite. Cet atelier sera l'occasion de fournir à toutes les parties prenantes l'information la plus à jour sur le projet et le plan de travail du projet. Il permettra également d'établir une base pour la poursuite des consultations au début de la mise en œuvre du projet.
- Comité de pilotage/gestion du projet pour assurer la représentation des intérêts des parties prenantes dans le projet : un Comité de pilotage/gestion du projet sera constitué pour assurer une large représentation de tous les intérêts clés tout au long de la mise en œuvre du projet.

- Communication à propos du projet de manière à faciliter la sensibilisation continue : le projet vise à développer, mettre en œuvre et maintenir une stratégie de communication permettant de faire en sorte que toutes les parties prenantes soient informées de façon continue quant aux objectifs et activités du projet, progrès d'ensemble du projet, et possibilités de participation à divers aspects de sa mise en œuvre.

3.6. Coopération Sud Sud et triangulaire

Il est prévu des échanges avec les autres pays qui font l'expérience de la promotion de l'entrepreneuriat agricole et de l'emploi des jeunes à travers l'agrobusiness et la valorisation de leur potentiel agricole. Des exemples dans des pays comme l'Amérique latine, le Kenya, existent et des partages d'expériences sont possibles dans le cadre de visites d'échanges. De même, les expériences du bureau régional en matière d'accès aux marchés seront capitalisées dans le cadre de la promotion des entreprises des jeunes.

3.7. Connaissance

Les Organisations paysannes (OP) disposent d'un système de communication à travers leur journal et le réseau de radios rurales. Ils joueront un rôle effectif au niveau communal dans la diffusion des informations sur le Projet à travers le journal et les études sur des thématiques liées au plaidoyer, la cartographie des conflits fonciers, la cartographie des acteurs de la filière et le marché.

Au niveau national, les acteurs non étatiques (CNAB, PNOPPA, PASCiB et RENOVA) constituent une plateforme riche en documents permettant la diffusion d'informations pertinentes dans les domaines du développement agricole et rural durable. Le Projet établira un accord avec cette plateforme pour identifier chaque année les thèmes et les modalités de communication au niveau national, les publications générées à partir du système de suivi évaluation du Projet et les expériences des partenaires dans le développement des services économiques. Ces activités seront comprises dans le PTA du Projet. Le PDAB pourra réserver des espaces dans les journaux d'obédience économiques pour contribuer à un article une fois par an. Le système de réseautage des entrepreneurs et petits producteurs envisagé pourra servir de plateforme pour le partage des activités de capitalisation de ce projet.

Au niveau régional, il est proposé de mettre à profit les réseaux de communication du ROPPA, de l'UEMOA et de la CEDEAO pour la diffusion des acquis du projet.

3.8. Durabilité et amplification

La durabilité des actions soutenues par le projet pourrait être vue sous les dimensions : (i) institutionnelle ; (ii) financement ; (iii) rentabilité des services économiques ; (iv) consolidation de la vie associative et coopérative.

- **Dimension institutionnelle.** Le projet a fait le choix de développer des partenariats de mise en œuvre avec les projets et Organisations paysannes (OP) filières, jouissant d'une expérience avérée dans les domaines d'intervention ciblés. Cette approche qui responsabilise directement les acteurs de la profession agricole, donne des garanties de continuité et de pérennité dans la mesure où les OP sont renforcées dans leurs activités normales par des outils appropriés de programmation, de gestion, de contractualisation, de dialogue et de concertation. Les éléments les plus marquants de ces outils sont entre autres, les plans d'affaires, la contractualisation, le fonctionnement des comités chaînes de valeur (qui préfigure la mise en place des interprofessions). Par ailleurs, le renforcement du fonctionnement du couple OP-opérateurs de marché doit permettre d'envisager des possibilités de financement à l'intérieur de la chaîne de valeurs.

En outre, l'implication des ATDA dans la supervision rapprochée du projet, la conduite technique du conseil agricole, le Suivi-Evaluation, etc, renforcent la position institutionnelle de ces services dans le développement socio-économique des PDA, ce qui est un élément de durabilité.

- **Dimension Financement.** Le projet met en place un système de financement efficient. Ce système repose sur une subvention temporaire comme élément déclencheur de processus couplé à une politique de mobilisation de ressources à partir de partenariat avec les projets intervenants dans l'entrepreneuriat agricole et l'instauration d'une culture de crédit agricole auprès des IMF garanties par le FNDA. Ce schéma de financement combiné avec la rentabilité des activités et services économiques des OP et des coopératives rapproche ces acteurs des réalités économiques et du marché avec beaucoup plus de chance de durabilité.

- **Dimension rentabilité des services économiques.** La durabilité du projet repose sur la fidélisation des liens économiques entre les OP et les opérateurs de marché, ainsi que sur la rentabilité de l'exploitation agricole et du service économique. En effet, la rentabilité accrue de l'exploitation agricole devrait permettre aux ménages bénéficiaires d'améliorer leurs capacités d'épargne et d'investissement et les motiver à respecter les itinéraires techniques améliorées.

Le montage actuel du Projet permet de tester cette hypothèse dès l'année 2 de sa mise en oeuvre.

- **Dimension consolidation de la vie associative et coopérative.** Le projet contribue à la consolidation de la vie associative dans la mesure où la satisfaction des besoins des ménages bénéficiaires facilite une plus grande participation dans les activités de leurs OP notamment en s'acquittant des cotisations, et en opérant les transactions commerciales d'acquisition d'intrants et de mise en marché de la production à travers leurs OP. L'amélioration des revenus des membres et l'engouement pour les services des OP devraient résulter aussi en une augmentation du leadership des OP de base et une amélioration de la mobilisation des ressources financières internes de l'OP. Les liens commerciaux entre les OP et les opérateurs de marché contribuent à la pérennisation des services économiques rentables.

IV. GESTION DU PROJET

Coût efficacité et productivité

Dans la mise en œuvre de ce projet, une attention importante sera accordée à son arrimage au cadre institutionnel national en place, à la synergie avec les différents projets et programmes intervenant dans le domaine de la promotion de l'emploi des jeunes et des femmes par la valorisation du potentiel agricole du pays.

L'analyse diagnostique du PDAB a révélé que la formation technique des jeunes dans l'entrepreneuriat agricole est déjà un acquis à travers la mise en œuvre de plusieurs projets tels que le PPEA, le PAIA-VO, le PAPVIRE-ABC, le PDAVV, etc. Le PDAB s'emploiera donc à faciliter l'accès de ces jeunes et petits producteurs au financement de leurs activités et aux marchés d'écoulement de leurs produits en partenariat avec ces projets. Ainsi, avec un bon ciblage et une équipe légère de gestion et de suivi-accompagnement rapproché des bénéficiaires, il ne sera point besoin de ressources financières lourdes pour impacter une masse critique de jeunes entrepreneurs et petits producteurs. L'approche cluster préconisée dans la mise en œuvre du PDAB va aussi contribuer à amoindrir les coûts. Par exemple, le projet Facilité d'Appui aux Filières Agricoles (FAFA) qui a laissé beaucoup d'impacts positifs sur le terrain, a été exécuté pendant 5 ans dans les départements du Mono-Couffo pour un coût de 3,5 milliards de FCFA.

Gestion du projet

Le projet sera exécuté sur une période de quatre (04) ans par le MAEP. L'exécution comprend le fait de coordonner les actions sur le terrain, d'assurer la participation des partenaires et des prestataires de services, y compris ceux qui seront directement chargés de la mise en œuvre, tout en surveillant de près le projet et en faisant le rapportage, conformément aux procédures.

En raison de la nouvelle carte d'identité du secteur agricole, les activités du projet seront mises en œuvre dans les sept (7) Pôles de Développement Agricole à travers les ATDA dans le cadre de la promotion des filières et les DDAEP pour le contrôle régalien sous la supervision de l'équipe de projet au sein de la DPP. La mise en œuvre des activités du projet nécessitera une synergie

d'actions entre les institutions financières (FNDA, Banques et SFD), la DPV, la DPH, la DE, la DGR, la DLROPEA et les jeunes entrepreneurs agricoles et petits producteurs.

Le projet sera mis en œuvre en conformité avec l'accord de base type en matière d'assistance entre le PNUD et le Gouvernement du Bénin à travers la Direction de Programmation et de la Prospective (DPP) du MAEP qui joue le rôle de la Direction Nationale du Projet (DNP) . Une équipe de gestion du projet sera chargée de :

- Contractualiser avec le FNDA la mise à disposition des subventions et la garantie des prêts ;
- Coordonner la formation et l'appui des entrepreneurs sur les techniques de rédaction et de mise en œuvre des projets ;
- informer le MAEP et les PTF de l'exécution du projet.

La Direction Nationale du Projet (DNP), veillera à :

- la mise en place du système d'information du projet en lien avec le Système d'Information Géographique Agricole (SIGA) ;
- au suivi/évaluation des actions du projet et la capitalisation de ses interventions;
- la gestion et le suivi environnemental des interventions du projet ;
- la prise en compte du genre dans les interventions du projet ;

Au niveau régional et local, le projet s'appuiera pour la mise en œuvre des activités, sur les structures déconcentrées du MAEP notamment les DDAEP pour le contrôle régalién et les ATDA pour la promotion des filières par le biais de conventions définissant les responsabilités de chaque partie. Ces structures mettront à la disposition du projet, un personnel qui agira comme point focal du projet dans la zone concernée.

V. CADRE DE RÉSULTATS

Effet visé tel qu'il est énoncé dans le PNUAD/Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays [ou mondial/régional] : D'ici à fin 2018, les populations rurales et périurbaines, notamment les jeunes et les femmes dans les communes d'intervention accroissent leur revenu et améliorent leur sécurité alimentaire

Indicateurs d'effet tels qu'ils figurent dans le Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays [ou mondial/régional]/, y inclus la situation de référence et les cibles :

- Indices de pauvreté (P0, P1, P2) (Groupe d'âge, Sexe, Milieu de résidence)
- Dépense moyenne par tête (Groupe d'âge, Sexe, Milieu de résidence)
- Prévalence de l'insécurité alimentaire (Groupe d'âge, Sexe, Milieu de résidence)

Produit(s) applicable(s) du Plan stratégique du PNUD : Des systèmes et des institutions nationaux et régionaux ont été mis sur pied afin de réaliser une transformation structurelle des capacités de production durables et créatrices de nombreux emplois et de nouveaux moyens d'existence

Intitulé et numéro Atlas du projet : « Projet de Développement de l'Agrobusiness au Bénin (PDAB) » N° ATLAS de l'Award : 00098573

| PRODUITS ESCOMPTÉS | INDICATEURS DE PRODUIT | SOURCE DES DONNÉES | SITUATION DE RÉFÉRENCE | | CIBLES (par fréquence de recueil des données) | | | | | MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS | |
|---|--|--|------------------------|-------|---|---------|---------|---------|---------|---|--|
| | | | Valeur | Année | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année n | | FINAL |
| AXE 1 : Structuration et mise en réseau des jeunes | | | | | | | | | | | |
| Produit 1 : Les jeunes installés sont structurés et organisés en réseaux | 1.1 Nombre de réseaux fonctionnels de jeunes par commune, par PDA et au niveau national structurés par maillon | - Jeunes installés - Mairies - ATDA - DDAEP/Équipes de zone | 0 | 2018 | 0 | 40 | 37 | | | | - Entretien avec les acteurs - Constat d'existence et la fonctionnalité des réseaux |
| | 1.2 Nombre de réseaux affiliés à une association faitière de commune par année | - Mairies - UCP - DDAEP/Équipe de zone | 0 | 2018 | 0 | 0 | 32 | 45 | | | |
| AXE 2 : Sécurisation et Gestion foncière | | | | | | | | | | | |

Effet visé tel qu'il est énoncé dans le PNUAD/Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays [ou mondial/régional] : D'ici à fin 2018, les populations rurales et périurbaines, notamment les jeunes et les femmes dans les communes d'intervention accroissent leur revenu et améliorent leur sécurité alimentaire

Indicateurs d'effet tels qu'ils figurent dans le Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays [ou mondial/régional], y inclus la situation de référence et les cibles :

- Indices de pauvreté (P0, P1, P2) (Groupe d'âge, Sexe, Milieu de résidence)
- Dépense moyenne par tête (Groupe d'âge, Sexe, Milieu de résidence)
- Prévalence de l'insécurité alimentaire (Groupe d'âge, Sexe, Milieu de résidence)

Produit(s) applicable(s) du Plan stratégique du PNUD : Des systèmes et des institutions nationaux et régionaux ont été mis sur pied afin de réaliser une transformation structurelle des capacités de production durables et créatrices de nombreux emplois et de nouveaux moyens d'existence

Intitulé et numéro Atlas du projet : « Projet de Développement de l'Agrobusiness au Bénin (PDAB) » N° ATLAS de l'Award : 00098573

| PRODUITS ESCOMPTÉS | INDICATEURS DE PRODUIT | SOURCE DES DONNÉES | SITUATION DE RÉFÉRENCE | | CIBLES (par fréquence de recueil des données) | | | | | | MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS | |
|---|---|---------------------------------|------------------------|-------|---|---------|---------|---------|---------|-------|---|---|
| | | | Valeur | Année | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année n | FINAL | | |
| Produit 2 : Les jeunes hommes et femmes ciblés sont installés sur des terres sécurisées Marqueur genre : | 2.1 Proportion d'acteurs disposant d'un acte de sécurisation foncière fiable | - Jeunes installés - Mairies | A définir | 2018 | 80% | 85% | 90% | 0 | 0 | 0 | 0 | - Entretien avec les acteurs - Constat d'existence |

AXE 3 : Accès au financement

| | | | | | | | | | | | | |
|---|---|-----------------------------------|----------|--|------|------|------|--|--|--|------|--|
| Produit 3 : Les Besoins d'accompagnement en financement des entrepreneurs (eures) ciblés sont satisfaits | 3.1 : Nombre de jeunes entrepreneurs appuyés | Rapport d'activité du projet | H: | | 300 | 250 | 150 | | | | 700 | Rapport d'activité du projet |
| | | | F: | | 100 | 100 | 100 | | | | 300 | |
| | 3.2 Nombre de petits producteurs appuyés | Rapport d'activité du projet | H | | 3000 | 2500 | 1500 | | | | 7000 | Rapport d'activité du projet |
| | | | F | | 1000 | 1000 | 1000 | | | | 3000 | |
| | 3.3 : Nombre d'agréateurs appuyés | Rapport d'activité du projet | H: | | 6 | 14 | 5 | | | | 25 | Rapport d'activité du projet |
| | | | F: | | 1 | 7 | 2 | | | | 10 | |
| | 3.4 : Proportion (%) de jeunes demandeurs ayant obtenu le financement convenu | FNDA, SFD | Entrep : | | 30 | 80 | 90 | | | | 90 | Enquête auprès du FNDA, SFD et bénéficiaires |
| | | | Agrég : | | 20 | 80 | 90 | | | | 90 | |
| | 3.5 : Niveau (%) de satisfaction des bénéficiaires par rapport au | Rapport d'enquête de satisfaction | | | 30 | 50 | 70 | | | | 80 | Enquête auprès des jeunes |



Effet visé tel qu'il est énoncé dans le PNUAD/Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays [ou mondial/régional] : D'ici à fin 2018, les populations rurales et périurbaines, notamment les jeunes et les femmes dans les communes d'intervention accroissent leur revenu et améliorent leur sécurité alimentaire

Indicateurs d'effet tels qu'ils figurent dans le Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays [ou mondial/régional], y inclus la situation de référence et les cibles :

- Indices de pauvreté (P0, P1, P2) (Groupe d'âge, Sexe, Milieu de résidence)
- Dépense moyenne par tête (Groupe d'âge, Sexe, Milieu de résidence)
- Prévalence de l'insécurité alimentaire (Groupe d'âge, Sexe, Milieu de résidence)

Produit(s) applicable(s) du Plan stratégique du PNUD : Des systèmes et des institutions nationaux et régionaux ont été mis sur pied afin de réaliser une transformation structurelle des capacités de production durables et créatrices de nombreux emplois et de nouveaux moyens d'existence

Intitulé et numéro Atlas du projet : « Projet de Développement de l'Agrobusiness au Bénin (PDAB) » N° ATLAS de l'Award : 00098573

| PRODUITS ESCOMPTÉS | INDICATEURS DE PRODUIT | SOURCE DES DONNÉES | SITUATION DE RÉFÉRENCE | | CIBLES (par fréquence de recueil des données) | | | | | | MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS | | |
|---|--|---|------------------------|-------|---|---------|---------|---------|---------|-------|---|--|------------------------|
| | | | Valeur | Année | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année n | FINAL | | | |
| Produit 4 : Les Capacités des SFD partenaires sont renforcés | processus d'accès au financement | | | | | | | | | | | | |
| | 4.1 : Nombre de SFD partenaires du projet | Les mémorandums d'entente signés; Rapport d'activités du projet | | | 5 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | 5 | Recherche documentaire |
| | 4.2 : Niveau (%) de satisfaction des SFD par rapport à leur accompagnement | Rapport d'enquête; Rapport d'activités du projet | | | 60 | 80 | 80 | 80 | 80 | | 100 | Enquête auprès des SFD | |
| AXE 4 : Accès aux marchés | | | | | | | | | | | | | |
| Produit 5 Des partenaires de qualité avec des agrégateurs intéressés sont établis Marqueur genre : | 5.1 Nombre de partenariats formalisés avec les agrégateurs | ATDA Rapport annuel | 0 | 2018 | 7 | 28 | 35 | 35 | 0 | | | Entretien avec les acteurs Constat d'existence Respect de non respect des termes du contrat par les deux parties | |
| | 5.2 Volume des produits commercialisés à travers le partenariat | | 0 | 2018 | PM | PM | PM | PM | | | | | |
| Produit 6 Les Chaines | 61 : Nombre de produits dont la chaîne d'approvisionnement est améliorée | ATDA Rapport annuel | 0 | 2018 | 2 | 7 | 9 | 9 | 0 | | | Entretien avec les acteurs | |

Effet visé tel qu'il est énoncé dans le PNUAD/Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays [ou mondial/régional] : D'ici à fin 2018, les populations rurales et périurbaines, notamment les jeunes et les femmes dans les communes d'intervention accroissent leur revenu et améliorent leur sécurité alimentaire

Indicateurs d'effet tels qu'ils figurent dans le Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays [ou mondial/régional], y inclus la situation de référence et les cibles :

- Indices de pauvreté (P0, P1, P2) (Groupe d'âge, Sexe, Milieu de résidence)
- Dépense moyenne par tête (Groupe d'âge, Sexe, Milieu de résidence)
- Prévalence de l'insécurité alimentaire (Groupe d'âge, Sexe, Milieu de résidence)

Produit(s) applicable(s) du Plan stratégique du PNUD : Des systèmes et des institutions nationaux et régionaux ont été mis sur pied afin de réaliser une transformation structurelle des capacités de production durables et créatrices de nombreux emplois et de nouveaux moyens d'existence

Intitulé et numéro Atlas du projet : « Projet de Développement de l'Agrobusiness au Bénin (PDAB) » N° ATLAS de l'Award : 00098573

| PRODUITS ESCOMPTÉS | INDICATEURS DE PRODUIT | SOURCE DES DONNÉES | SITUATION DE RÉFÉRENCE | | CIBLES (par fréquence de recueil des données) | | | | | | MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS | |
|--|--|------------------------|------------------------|-------|---|---------|---------|---------|---------|-------|---|---------------------|
| | | | Valeur | Année | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année n | FINAL | | |
| d'approvisionnement des acheteurs partenaires sont améliorées. | 6.2 : Nombre d'acteurs de la chaîne d'approvisionnement ayant bénéficié de renforcement de capacités | ATDA Rapport annuel | 0 | 2018 | 30 | 105 | 135 | 135 | 135 | | | Constat d'existence |
| | 7.1 : Nombre d'agréateurs appuyés dans le développement de leur activité | | 0 | 2018 | 7 | 28 | 35 | 35 | 0 | | Entretien avec les acteurs Constat d'existence | |
| Produit 7 La demande en produits sélectionnés est accrue | 7.2 : Taux d'accroissement de la demande en produits sélectionnés | | 0 | 2018 | - | 10% | 20% | 30% | | | | |

VI. SUIVI ET ÉVALUATION

Conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD, le projet fera l'objet d'un suivi selon les plans de suivi et d'évaluation ci-dessous :
 [NB : les plans de suivi et d'évaluation doivent être adaptés au contexte du projet, ainsi qu'il conviendra].

Plan de suivi

| Activité de suivi | Objet | Fréquence | Action prévue | partenaires éventuels | Coût éventuel |
|---------------------------------------|--|--|---|---|---------------|
| Suivre les progrès vers les résultats | Recueillir et analyser les données sur les progrès par rapport aux indicateurs de performance retenus dans le cadre des résultats du projet et donc de l'IRRF afin de déterminer les progrès du projet vers l'obtention des produits convenus. | Trimestrielle; Mensuel (bulletins points) pour l'UN-Indian Fund | Une évaluation qualité, réalisée par l'équipe de projet sous la responsabilité du Chargé de Programme doit permettre de reporter l'évolution des résultats d'activités, sur la base des critères qualités et des méthodes de contrôle qualité définies dans la table ci-dessous de Contrôle qualité des produits d'activités. | Point focal du projet au niveau du MAEP | |
| Suivre et gérer les risques | Identifier les risques spécifiques susceptibles de menacer l'atteinte des résultats prévus. Identifier et suivre les mesures de gestion des risques au moyen d'un registre des risques. Ceci comprend les mesures et les plans de suivi qui ont pu être requis selon les normes sociales et environnementales du PNUD. Des audits seront réalisés conformément à la politique d'audit du PNUD pour gérer les risques financiers. | Trimestrielle | Sur la base de l'analyse initiale des risques en annexe, le journal des risques sera activé dans l'Atlas et mis à jour régulièrement sous la responsabilité du Chargé de Programme, en fonction de l'évolution de l'environnement externe qui peut affecter la mise en œuvre efficace, efficiente et dans les délais, des activités du projet. A cet effet, la direction nationale du projet identifie les risques ainsi que des mesures de mitigation. Elle veille à la tenue et à l'actualisation du registre des risques pour assurer le suivi des risques repérés et des mesures prises. | | |
| Apprendre | Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront dégagés périodiquement des activités du projet ainsi que recherchés activement auprès d'autres projets et de partenaires puis réintégrés dans le projet. | Trimestrielle | Le journal des leçons apprises, doit être activé et régulièrement mis à jour sous la responsabilité du Chargé de Programme pour assurer un apprentissage continu et une adaptation dans l'organisation et la planification du projet. Ceci permettra aussi la préparation du rapport des leçons apprises à la fin du projet. Un calendrier de suivi doit être activé dans l'Atlas et mis à jour au fur et à mesure pour capturer les événements importants de gestion du projet. | | |

| | | | | |
|---|--|---|--|--|
| <p>Assurance qualité du projet</p> | <p>La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour repérer les forces et les faiblesses du projet et pour éclairer la prise de décisions de gestion afin d'améliorer le projet.</p> | <p>Annuelle</p> | <p>La direction du projet examine les forces et les faiblesses du projet et en tient compte pour éclairer ses décisions et améliorer les performances du projet. Elle se sert des critères d'assurance qualité retenus par le Template for Project QA suivant l'étape du cycle de vie ou se situe le projet.</p> | |
| <p>Revoir et Prendre des mesures correctives</p> | <p>Revue interne des données et des preuves issues de toutes les actions de suivi afin d'éclairer la prise de décisions.</p> | <p>Trimestrielle Annuelle</p> | <p>Les données sur les performances, les risques, les leçons et la qualité font l'objet d'un examen du comité de pilotage et sont utilisées pour prendre des mesures correctives.</p> <p>Ces données seront reportées dans Atlas et permettront d'éditer le Rapport de Progrès du Projet (qui est une sortie d'Atlas ou du Snapshot) et le Rapport Combiné des Dépenses chaque trimestre. Une analyse en sera faite à l'occasion de la revue du Comité Technique, en vue d'amendements nécessaires avant l'examen semestriel par le Comité de Pilotage du Programme Cadre.</p> | |
| <p>Rapport du projet</p> | <p>Il sera présenté au comité de pilotage du projet et aux parties prenantes clés un rapport d'avancement qui comprendra les données sur les résultats obtenus au regard des cibles annuelles prédéfinies au niveau des produits, le résumé d'évaluation annuel de la qualité du projet, un registre des risques actualisé avec indication des mesures d'atténuation et tous les rapports d'évaluation et de revue établis au cours de la période considérée.</p> | <p>Semestrielle, Annuelle et à la fin du projet (rapport final)</p> | <p>Un rapport de progrès annuel doit être préparé par le Point Focal et partagé avec le Comité de Pilotage/Gestion du Projet puis le Comité de Pilotage du Programme Cadre et les Comités d'Effet. Une exigence minimale de ce rapport est qu'il doit respecter le format standard Atlas des Rapports Trimestriels de Progrès, couvrant toute l'année avec chaque information mise à jour, ainsi qu'une synthèse des résultats atteints par rapport aux cibles annuelles.</p> | |
| <p>Revue du projet (comité de pilotage)</p> | <p>Le mécanisme de gouvernance du projet (comité de pilotage) effectuera des revues périodiques du projet pour en évaluer la performance et examiner le Plan de travail pluriannuel afin de garantir le réalisme des budgets pour la durée du projet. La dernière année du projet, le comité de pilotage effectuera une revue du projet pour dégager les leçons à retenir, examiner les possibilités d'amplification d'échelle et diffuser les résultats et les enseignements à retenir du projet auprès des publics concernés. L'ambassadeur de l'Inde au Bénin doit siéger au comité de Pilotage du Projet</p> | <p>Annuelle</p> | <p>Il convient que le comité de pilotage examine toutes les préoccupations relatives à la qualité et à la lenteur de l'avancement du projet et que des mesures de gestion soient prises pour traiter les problématiques mises en évidence.</p> <p>Sur la base du rapport de progrès annuel, une revue annuelle du projet sera conduite dans le cadre de la revue du Programme Cadre, et ce au cours du quatrième trimestre de l'année, pour évaluer les performances du projet et analyser le Plan de Travail Annuel de l'année suivante. Dans la dernière année du projet, cette revue tiendra lieu de revue finale. Cette revue sera sous la responsabilité du Comité de Pilotage du</p> | |

| | | | | | | | | | | |
|---|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | | | | | | |
| Programme Cadre et impliquera d'autres parties prenantes. Elle permettra d'analyser le niveau de progrès des produits et leur contribution aux différents Effets. | | | | | | | | | | |

Plan d'évaluation³

| Titre de l'évaluation | partenaires (éventuels) | Produit associé du plan stratégique | Effet du PNUAD/DPP | Date d'achèvement prévue | Parties prenantes clés de l'évaluation | Coût et source du financement |
|--------------------------------|-------------------------|-------------------------------------|--------------------|--------------------------|--|-------------------------------|
| Ex. : Évaluation à mi-parcours | | | | | | |

³ Facultatif; selon les besoins

VII PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL.

Tous les coûts programmatiques et opérationnels prévus pour l'appui du projet, notamment ceux de l'appui à l'efficacité du développement et des dispositions de mise en œuvre, doivent être identifiés, estimés, chiffrés intégralement dans le budget du projet pour chacun des produits correspondants. Sont concernées ici les activités qui appuient directement le projet, telles que celles relevant des communications, des ressources humaines, des achats, du financement, des conseils de politique, de l'assurance qualité, des rapports, de la gestion, etc. Tous les services directement liés au projet doivent être indiqués de manière transparente dans le document de projet.

Output Atlas : N°00109028 « Promoting Youth and women employment through agricultural diversification » UN Indian Fund

| PRODUITS ESCOMPTÉS | ACTIVITÉS PRÉVUES | Budget prévu par année (USD) | | | | PARTIE RESPONSABLE | BUDGET PRÉVU | |
|--|--|------------------------------|--------|----|----|--------------------|-----------------------|------------------|
| | | A1 | A2 | A3 | A4 | | Source de financement | Poste budgétaire |
| AXE 1 : Structuration et mise en réseau des jeunes | | | | | | | | |
| Produit 1 Des partenariats de qualité avec des acheteurs intéressés sont établis | 1.1 Renforcer l'esprit entrepreneurial des jeunes | 15,000 | 5,000 | 0 | 0 | DLROPEA | Fonds Indien | 20,000 |
| | 1.2 Accompagner la structuration des réseaux à tous les niveaux | 15,000 | 5,000 | 0 | 0 | DLROPEA | Fonds Indien | 20,000 |
| Total partiel : 40 000 US\$ | | | | | | | | |
| AXE 3 : Accès au financement | | | | | | | | |
| Produit 3 : Les Besoins d'accompagnement en financement des entrepreneurs (eures) ciblés sont satisfaits | 3.1 : Sélectionner les Jeunes/Agrégateurs bénéficiaires | 5,000 | 5,000 | 0 | 0 | FNDA | Fonds Indien | 10,000 |
| | 3.2 : Accompagner les entrepreneurs/agrégateurs à l'élaboration de plans d'affaires bancaibles | 50,000 | 20,000 | 0 | 0 | FNDA | Fonds Indien | 70,000 |
| | 3.3 Etablir un partenariat entre le projet et le FNDA pour la facilitation de l'accès au financement | 0 | 0 | 0 | 0 | DQIFE | - | |
| | 3.4 : Mettre en relation les jeunes/agrégateurs avec les SFD | 5,000 | 5,000 | 0 | 0 | FNDA/ATDA | Fonds Indien | 10,000 |
| | 3.5 : Outiller les jeunes et les petits producteurs sur le plan technique et managérial à travers un coaching continu sur la période du projet | 30,000 | 10,000 | 0 | 0 | DQIFE | Fonds Indien | 40,000 |
| | 3.6 : Suivre la mise en œuvre des relations contractuelles avec les SFD | 5,000 | 5,000 | 0 | 0 | DQIFE | Fonds Indien | 10,000 |
| Total partiel : 140 000 US\$ | | | | | | | | |
| AXE 4 : Accès aux marchés | | | | | | | | |

| PRODUITS ESCOMPTÉS | ACTIVITÉS PRÉVUES | Budget prévu par année (USD) | | | | PARTIE RESPONSABLE | Source de financement | Poste budgétaire | Montant (US\$) |
|---|---|------------------------------|--------|----|----|--------------------|-----------------------|------------------|----------------|
| | | A1 | A2 | A3 | A4 | | | | |
| | | BUDGET PRÉVU | | | | | | | |
| Produit 5 : Des partenariats de qualité avec des acheteurs intéressés sont établis | 5.1 Identifier des acheteurs intéressés à participer au programme et plaider auprès d'eux | 5,000 | 5,000 | | | DQIFE | Fonds Indien | 10,000 | |
| | 5.2 Mettre en place les cadres de concertation des producteurs acheteurs relatifs aux chaînes de valeurs sélectionnées et plaider | 15,000 | 5,000 | | | DQIFE | Fonds Indien | 20,000 | |
| | 5.3 Etablir et formalisation des cadres de partenariat | 10,000 | 20,000 | | | DPP | Fonds Indien | 30,000 | |
| Total partiel : 60,000 US\$ | | | | | | | | | |
| Évaluation | ÉVALUATION | 10,000 | 10,000 | | | | | 20,000 | |
| Appui général à la gestion | Personnel Fonctionnement (office and logistics) Communication GMS (5%) | 20,000 | 20,000 | | | DQIFE | | 40,000 | |
| TOTAL | | | | | | | | 300 000 | |

Output Atlas N° 00101807 : « Amélioration du revenu des petits producteurs »

| PRODUITS ESCOMPTÉS | ACTIVITÉS PRÉVUES | Budget prévu par année (USD) | | | | PARTIE RESPONSABLE | BUDGET PRÉVU | |
|--|---|------------------------------|---------|---------|---------|--------------------|-----------------------|------------------|
| | | A1 | A2 | A3 | A4 | | Source de financement | Poste budgétaire |
| AXE 1 : Structuration et mise en réseau des jeunes | | | | | | | | |
| Produit 1 | | | | | | | | |
| Des partenariats de qualité avec des acheteurs intéressés sont établis | 1.1 Organiser des campagnes d'IEC sur la mise en réseau 1.2 Accompagner la structuration des réseaux à tous les niveaux 1.3 Assurer la mise en place des outils de fonctionnement des réseaux 1.4 Accompagner les processus d'affiliation des réseaux aux associations faitières des communes | 0 | 40,000 | 40,000 | 0 | DLROPEA | BN | 80,000 |
| | | 0 | | 90,000 | 90,000 | DLROPEA | BN A3 et A4 | 280,000 |
| | | 0 | 150,000 | 50,000 | 90,000 | DLROPEA | BN | 290,000 |
| | | 0 | 0 | 50,000 | 50,000 | DLROPEA | BN | 100,000 |
| Marqueur genre : | 1.5 Renforcer l'esprit entrepreneurial des jeunes membres des réseaux | 10,000 | 20,000 | 20,000 | | DLROPEA | BN | 50,000 |
| | SUIVI : | 50,000 | 50,000 | 50,000 | 50,000 | DPP | BN | 200,000 |
| | Total partiel pour le produit 1 : 900,000 | | | | | | | |
| AXE 2 : Sécurisation et Gestion foncière | | | | | | | | |
| Produit 2 : | | | | | | | | |
| Les jeunes hommes et femmes ciblés sont installés sur des terres sécurisées | 2.1 Organiser un plaidoyer à l'endroit des mairies, des communautés et autres particuliers pour la mise à disposition de sites aux jeunes (en tenant compte des attentes et craintes de chaque acteur) 2.2 Accompagner le processus d'établissement des actes fonciers sécurisés | 100,000 | 100,000 | 100,000 | 0 | DLROPEA | BN | 300,000 |
| | SUIVI : | 200,000 | 400,000 | 360,000 | 40,000 | DLROPEA | BN | 1,000,000 |
| Marqueur genre : | | 100,000 | 100,000 | 100,000 | 100,000 | DPP | BN | 400,000 |
| | Total partiel pour le produit 2 : 1,700,000 | | | | | | | |
| AXE 3 : Accès au financement | | | | | | | | |
| Produit 3 : | | | | | | | | |
| Les Besoins d'accompagnement en financement des entrepreneurs (eures) ciblés sont satisfaits | 3.1 : Sélectionner les Jeunes/Agrégateurs bénéficiaires 3.2 : Accompagner les entrepreneurs/agrégateurs à l'élaboration de plans d'affaires bancables 3.3 Etablir un partenariat entre le projet et le FNDA pour la facilitation de l'accès au financement 3.4 : Mettre en relation les jeunes/agrégateurs avec les SFD 3.5 : Outiller les jeunes et les petits producteurs sur le plan technique et managérial à travers un coaching continu sur la période du projet 3.6 : Suivre la mise en œuvre des relations contractuelles avec les SFD | 50,000 | 40,000 | 10,000 | 0 | FNDA | BN | 100,000 |
| | | 200,000 | 100,000 | 100,000 | | FNDA | BN | 400,000 |
| | | 0 | 0 | 0 | 0 | DNP | | |
| | | 40,000 | 40,000 | 20,000 | | FNDA/ATDA | BN | 100,000 |
| | | 150,000 | 100,000 | 100,000 | 50,000 | DQIFE | BN | 400,000 |
| | | 10,000 | 50,000 | 30,000 | 10,000 | DQIFE | BN | 100,000 |

| PRODUITS ESCOMPTÉS | ACTIVITÉS PRÉVUES | Budget prévu par année (USD) | | | | PARTIE RESPONSABLE | BUDGET PRÉVU | | |
|---|---|------------------------------|--------|--------|--------|--------------------|-----------------------|------------------|---------|
| | | A1 | A2 | A3 | A4 | | Source de financement | Poste budgétaire | Montant |
| | | | | | | | | | |
| | 3.7 : Développer le répertoire des différentes catégories de sources de financement disponibles pour les entrepreneurs dans le secteur agricole et accessibles au Bénin SUIVI : | 80,000 | 20,000 | | | DQIFE | BN | | 100,000 |
| | Total partiel pour le produit 3 : 1,500,000 | 50,000 | 50,000 | 50,000 | 50,000 | DPP | BN | | 200,000 |
| Produit 4 : Les Capacités des SFD partenaires renforcés | 4.1: Elaborer le cahier de charge des SFD dans le cadre de la collaboration avec le projet 4.2: Etablir/actualiser le répertoire des SFD partenaires 4.3: Assurer le suivi de la mise en œuvre du contrat des SFD avec FNDA 4.4: Etablir un partenariat entre le FNDA et le Consortium Alafia pour réduire les pratiques ou risques de surendettement SUIVI : | 80,000 | | | | FNDA | BN | | 80,000 |
| | | 100,000 | 50,000 | 50,000 | | FNDA | BN | | 200,000 |
| | | 10,000 | 10,000 | 10,000 | 10,000 | FNDA | BN | | 40,000 |
| | | | 80,000 | | | DQIFE | BN | | 80,000 |
| | SUIVI : | 25,000 | 25,000 | 25,000 | 25,000 | DPP | BN | | 100,000 |
| | Total partiel pour le produit 4 : 500,000 | | | | | | | | |

AXE 4 : Accès aux marchés

| | | | | | | | | | |
|--|---|--------|---------|---------|--------|-------|----|--|---------|
| Produit 5 : Des partenariats de qualité avec des acheteurs intéressés sont établis | 5.1 Identifier des acheteurs intéressés à participer au programme et plaider auprès d'eux 5.2 Mettre en place les cadres de concertation des producteurs acheteurs relatifs aux chaînes de valeurs sélectionnées et plaider 5.3 Etablir et formalisation des cadres de partenariat SUIVI : | 25,000 | 50,000 | 25,000 | | DQIFE | BN | | 100,000 |
| | | 50,000 | 100,000 | 100,000 | 50,000 | DQIFE | BN | | 300,000 |
| | | 50,000 | 100,000 | 100,000 | 50,000 | DQIFE | BN | | 300,000 |
| | SUIVI : | 50,000 | 50,000 | 50,000 | 50,000 | DPP | BN | | 200,000 |
| | Total partiel pour le produit 5 : 1,000,000 | | | | | | | | |

Marqueur genre : 2

| | | | | | | | | | |
|---|--|---------|---------|---------|---------|-------|----|--|---------|
| Produit 6 : Les Chaînes d'approvisionnement des acheteurs partenaires améliorées. | 6.1 Réaliser les études diagnostiques des chaînes d'approvisionnement des agrégateurs partenaires 6.2 Etablir des plans de développement des chaînes d'approvisionnement sur la base des diagnostics et répondant aux normes de qualité des produits 6.3 Mettre en œuvre ces plans de développement SUIVI : | 450,000 | | | | DQIFE | BN | | 450,000 |
| | | | 400,000 | | | DQIFE | BN | | 400,000 |
| | | | 400,000 | 400,000 | 150,000 | DQIFE | BN | | 950,000 |
| | SUIVI : | 50,000 | 50,000 | 50,000 | 50,000 | DPP | BN | | 200,000 |
| | Total partiel pour le produit 6 : 2,000,000 | | | | | | | | |

Marqueur genre :

| | | | | | | | | | |
|---|--|--------|---------|---------|--------|-------|----|--|---------|
| 7.1 Fournir des services d'accompagnement pour le développement des clusters dans les PDA | | 50,000 | 100,000 | 100,000 | 50,000 | DQIFE | BN | | 300,000 |
| 7.2 Faciliter l'accès aux crédits des agrégateurs | | 50,000 | 50,000 | 40,000 | 10,000 | DQIFE | BN | | 150,000 |
| SUIVI | | 10,000 | 15,000 | 15,000 | 10,000 | DPP | BN | | 50,000 |

| PRODUITS ESCOMPTÉS | ACTIVITÉS PRÉVUES | Budget prévu par année (USD) | | | | PARTIE RESPONSABLE | BUDGET PRÉVU | | |
|----------------------------|---|---|---------|---------|---------|--------------------|-----------------------|------------------|------------------|
| | | A1 | A2 | A3 | A4 | | Source de financement | Poste budgétaire | Montant |
| | | Total partiel pour le produit 7 : 500,000 | | | | | | | |
| Évaluation | ÉVALUATION | | | | 100,000 | BN | | 100,000 | |
| Appui général à la gestion | Personnel Fonctionnement (office and logistics) Communication GMS (5%) | 100,000 | 100,000 | 100,000 | 100,000 | DQIFE | PNUD | 400,000 | |
| TOTAL | | | | | | | | | 8,400,000 |

VII. MODALITÉS DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

- *Le Projet sera exécuté selon la modalité NIM (National Implementation)*

L'agence de réalisation sera la Direction de la Qualité, des Innovations et de la Formation Entrepreneuriale (DQIFE) du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP). En tant que structure d'ancrage au niveau national, la DPP fournira tout l'appui requis pour une exécution harmonieuse du projet. Ceci inclut la désignation d'un Point Focal dédié au projet. L'administration globale du projet sera régie par les procédures et règlements du PNUD. Le PNUD Bénin peut fournir à la demande de l'agence de réalisation les services ci-après : (i) identification et/ou recrutement de personnel pour le projet ; (ii) identification et facilitation des activités de formation, des études et des missions ; (iii) achats de biens et services.

Les rôles et responsabilités des partenaires du Projet se déclinent comme suit :

Ministère d'Etat chargé du Plan et du Développement : Représentant le gouvernement en sa qualité d'Agence de Coordination du Programme du PNUD, il est le détenteur et récipiendaire de l'aide au développement. Il assure la responsabilité première de l'alignement des résultats du projet sur les priorités nationales. En tant que bénéficiaire principal, il supervise et contrôle les produits du projet en vue de leur efficacité et durabilité, et veille à la concrétisation des contributions de ces derniers aux Effets du Programme de Pays auxquels ils sont rattachés, à travers l'Unité de Gestion et de Coordination (UGC) de l'UNDAF.

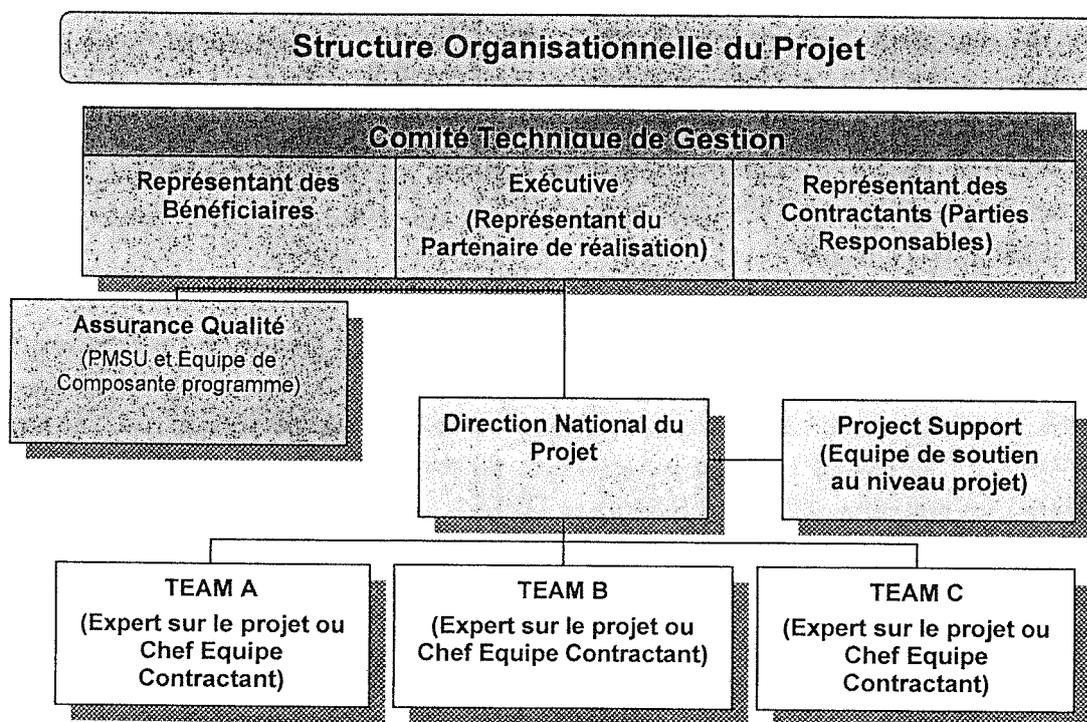
Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche : Il est l'Agence de Coopération, bénéficiaire du projet. A ce titre il doit s'approprier les produits du projet et assurer un environnement favorable pour sa mise en œuvre. Il assure la direction du Comité de Pilotage/Gestion du Projet. Le rôle de supervision du Ministère, dans la mise en œuvre opérationnelle du projet, sera assuré à travers la DPP.

Le *Comité de Pilotage/Gestion* est composé des différentes Autres Parties Responsables à savoir : Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ANPE); Fonds National pour le Développement Agricole (FNDA), Assurance Mutuelle Agricole du Bénin (AMAB) ; Direction de la Législation Rurale de l'appui aux Organisations Professionnelles et de l'Entreprenariat Agricole (DLROPEA), Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA), Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA), Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP), Agence de Promotion des Investissements et des Exportations (APIEx), Agence de Normalisation et de la Metrologie (ANM), Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB), Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin (CNAB), Association des Services Financiers (ASF), Consortium Alafia (CA), Plateforme Nationale des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles (PNOPPA) ; Plateforme des Acteurs de la Société Civile au Bénin (PASCiB).

PNUD : le PNUD interviendra en tant que partie responsable sur tous les aspects opérationnels et assurera la gestion directe des ressources, conformément aux règles et procédures de l'Organisation. Il effectuera l'acquisition de tous les intrants requis pour la mise en œuvre du projet, et veillera au bon déroulement des travaux. Il effectuera

également tous les déboursements et assurera la supervision des activités du projet conjointement avec les partenaires nationaux.

- L'organigramme de mise en œuvre se présente comme suit :



- Les accords de propriété intellectuelle et d'utilisation de logo sur les réalisations du projet.

Droit d'auteur

Le PNUD détient le droit d'auteur et de reproduction de toutes les publications et autres matériaux qu'il commande dans le cadre de ses projets, que le texte soit écrit par un membre du personnel ou par un consultant rémunéré. La permission de reproduction peut être donnée aux médias, ONG, institutions académiques et autres, à condition que le PNUD soit dûment cité.

L'Accord de base entre le Gouvernement du Bénin et le PNUD établit en son Article III relatif à l'exécution des projets ce qui suit : « le PNUD restera propriétaire du matériel technique et autre, ainsi que des approvisionnements, fournitures et autres biens financés ou fournis par lui, à moins qu'ils ne soient cédés au Gouvernement ou à une entité désignée par celui-ci, selon les modalités et à des conditions fixées d'un commun accord par le Gouvernement et le PNUD.

Le PNUD restera propriétaire des brevets, droits d'auteur, droits de reproduction et autres droits de même nature sur les découvertes ou travaux résultant de l'assistance qu'il fournira au titre du présent accord. A moins que les parties n'en décident autrement dans chaque cas, le Gouvernement pourra toutefois utiliser ces découvertes ou ces travaux dans le pays sans avoir à payer de redevances ou autres droits analogues. »

➤ *Utilisation du logo*

Le logo du PNUD doit être utilisé dans le respect des normes graphiques du PNUD et à des fins non commerciales. Avant impression de toute publication financée par le PNUD, il est recommandé de se référer au PNUD notamment au Chargé de Communication pour vérification du branding du PNUD.

Tout projet exécuté sur le terrain par le PNUD doit avoir pour seul logo le nouveau logo du PNUD. Si nécessaire, le nom du projet sera indiqué en toutes lettres à côté du logo (pas en dessous). Il ne doit pas y avoir de logos séparés ou autonomes. Il n'y a pas d'exceptions à cette règle. Lorsque le projet est administré avec un partenaire, dont la participation doit être signalée par un élément visuel, le nouveau logo du PNUD doit être utilisé avec le logo du/des partenaire(s) seulement.

Le projet fournira au gouvernement de l'Inde le mérite de son rôle de soutien à l'initiative, y compris dans tous les engagements publics et médiatiques, ainsi que par l'affichage prééminent du drapeau, du logo ou de la signalisation de partenariat pertinente à toutes occasions pertinentes.

En cas de publication conjointe avec un ou plusieurs partenaires, tous les logos devraient figurer sur une seule ligne, en bas ou en haut de la première de couverture de la publication. Il faut veiller à assurer l'égalité visuelle de tous les logos, c'est-à-dire de ne pas faire ressortir un logo par rapport aux logos des institutions spécialisées ou organismes partenaires.

Respect de l'avis de non-responsabilité. Les publications du PNUD qui citent un auteur ou contiennent des opinions ou avis devraient contenir la déclaration suivante : « Les opinions exprimées dans cette publication sont celles de leur(s) auteur(s) et ne représentent pas nécessairement celles des Nations Unies, y compris le PNUD, ni des Etats Membres. » Le nom des auteurs ne devrait jamais apparaître sur la couverture d'une publication.

VIII. CONTEXTE JURIDIQUE

Ce document, ensemble avec le CPD signé par le Gouvernement du Bénin et le PNUD et qui est incorporé par référence, constituent ensemble le document de projet conformément à l'Accord Standard d'Assistance de Base, et tous les arrangements du CPD sont appliqués à ce document.

Conformément donc à l'Accord Standard d'Assistance de Base, la responsabilité de la sauvegarde et de la sécurité du partenaire de réalisation, de son personnel et de ses biens, ainsi que des biens du PNUD sous la responsabilité du partenaire, sont du ressort du partenaire de réalisation.

Ainsi il doit :

- a) Mettre en place un plan de sécurité approprié et le maintenir, en fonction de la situation sécuritaire du pays,
- b) Assumer tous les risques et devoirs relatifs à sa sécurité et à la mise en œuvre complète de son plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et suggérer des modifications au plan si nécessaire. Tout échec à maintenir ou à implémenter un plan approprié de sécurité comme requis ci-dessous, sera considéré comme un manquement à cet accord.

Le PNUD, s'accorde à prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'aucun des fonds reçus dans le cadre de ce projet ne soit utilisé pour soutenir des individus ou des entités associées au terrorisme, et que tout bénéficiaire de montant accordé dans le cadre de ce projet, n'apparaît pas dans la liste tenue par le Conseil de Sécurité, établie par la résolution 1267 (1999). Ce texte doit être contenu dans tout contrat ou accords avec des tiers dans le cadre de ce projet.

IX. GESTION DES RISQUES

| # | Description | Date d'identification | Type | Impact & Probabilité | Mesures/Réponses de Gestion | Responsable | Elaborée, mise à jour par | Date de dernière mise à jour | Situation |
|---|---|-----------------------|-----------------|----------------------|--|-------------|---------------------------|------------------------------|-----------|
| 1 | Faible réalisation des engagements financiers par les parties | 22/11/2017 | Financier | 5/3 | Prise de mesures et plaidoyer auprès des structures de l'Etat pour la mise à disposition des ressources nationales | PNUD /MAEP | Irène Mensah | | Statu-quo |
| 2 | Démarrage tardif des activités opérationnelles du projet | 22/11/2017 | Opérationnel | 5/2 | Préparation d'activités urgentes de démarrage du projet en prélude à son lancement Anticipation du processus de recrutement et de mise en place de l'unité de mise en oeuvre du Projet | | | | Statu-quo |
| 3 | Conflits d'attributions entre les ATDA et l'unité de mise en oeuvre du projet | 22/11/2017 | Organisationnel | 4/2 | Clarifier les rôles des parties prenantes au niveau des arrangements de gestion | | | | Statu-quo |
| 4 | Faible remboursement des crédits de financement mis en place au niveau des jeunes entrepreneurs et petits producteurs | 29/11/2017 | Opérationnel | 5/3 | Un protocole d'entente sera signé avec les OP et basé sur la contractualisation • Des formations et un suivi-accompagnement rapproché des bénéficiaires seront réalisés. • En signant les protocoles d'entente, tous les partenaires s'engagent à utiliser les fonds qui leur sont confiés avec intégrité et en suivant des règles précises. | | | | |
| 5 | Aléas climatiques et autres calamités | 29/11/2017 | Externe | 2/2 | Formation et accompagnement des jeunes entrepreneurs et petits producteurs pour les inciter à respecter les itinéraires techniques recommandés, ce qui diminuera la vulnérabilité des cultures et des animaux d'élevage ; mise à disposition des semences résilientes aux changements climatiques | | | | |
| 6 | Répercussions négatives des entreprises agricoles des jeunes et petits producteurs sur | 29/11/2017 | Opérationnel | 3/1 | A l'intérieur du projet, le processus d'élaboration de chaque entreprise agricole comprend systématiquement une analyse des risques environnementaux liés à sa mise en | | | | |

| # | Description | Date d'identification | Type | Impact & Probabilité | Mesures/Réponses de Gestion | Responsable | Elaborée, mise à jour par | Date de dernière mise à jour | Situation |
|--|--|-----------------------|---------|----------------------|---|-------------|---------------------------|------------------------------|-----------|
| 7 | l'environnement naturel ou humain Perturbation ou interruption de la mise en œuvre des interventions planifiées, par une détérioration des conditions sociopolitiques ou de sécurité dans le pays | 29/11/2017 | Externe | 5/1 | œuvre • Le PNUD est doté d'une stratégie de gestion des risques qui sera partagée avec les acteurs qui interviennent dans le projet. • Une veille de sécurité sera effectuée afin de détecter les potentiels risques relatifs à la sécurité. | | | | |
| Niveau de risque global du PDAB | | | | | | | | | |
| | | | | 2⁴ | <p>Dans l'ensemble, le niveau de risque du projet est plutôt faible. Il est très peu probable que les risques influant l'obtention des résultats se concrétisent. Au niveau des facteurs internes, le projet contient déjà des mesures de prévention pour la plupart de ces risques et de sauvegarde de l'environnement. C'est au niveau des facteurs externes quant aux risques climatiques où l'on devra être vigilant.</p> | | | | |

⁴ Total Impact = 29 ; Total probabilité = 15 ; risque global = 29/15 = 1,93 ≈ 2



X. ANNEXES

1. **Rapport sur l'assurance qualité du projet**
2. **Modèle d'Examen préalable social et environnemental** [anglais][français][espagnol], comprenant les évaluations sociales et environnementales ou les plans de gestion additionnels selon qu'il convient. *(N.B.: L'examen préalable des NES n'est pas requis pour les projets pour lesquels le PNUD est uniquement l'agent d'administration et/ou les projets consistant exclusivement de rapports, de la coordination d'évènements, de formations, d'ateliers, de réunions, de conférences, de la préparation de matériels de communication, du renforcement des capacités des partenaires à participer aux négociations et aux conférences internationales, de la coordination de partenariats et de la gestion de réseaux, ou les projets régionaux/globaux sans activités au niveau national).*
3. **Analyse des risques.** Utilisez le modèle de Registre des risques standard. Veuillez vous reporter aux instructions contenus dans la Description des éléments à livrer du Registre des risques.
4. **Évaluation des capacités :** Résultats des évaluations des capacités du partenaire de mise en œuvre (y inclus de la micro-évaluation de la HACT).
5. **Termes de référence du Comité de pilotage du projet et termes de référence des postes clés de gestion.**